



OBJECTIF

Le tourisme joue un rôle crucial dans l'économie du Manitoba. Avant la pandémie, le Manitoba accueillait 10,5 millions de visiteurs qui dépensaient 1,64 milliard dans la province. Le Manitoba était alors en voie d'atteindre en 2022 la barre de 2,2 milliards en dépenses touristiques. En 2019, l'industrie touristique manitobaine a généré 649 millions en revenus provenant des taxes perçues. Cet argent permet de financer des services publics prioritaires, comme les soins de santé et l'éducation.

Le **Fonds d'innovation et de relance pour le secteur touristique (FIRST)** contribue à atteindre l'objectif de Voyage Manitoba d'augmenter le nombre d'entreprises touristiques prêtes à la mise en marché et à l'exportation dans la province, comme l'indique la [Stratégie touristique du Manitoba](#). La nouvelle occasion unique de financement de Voyage Manitoba vise à soutenir les entreprises, à stimuler l'économie et à revitaliser l'industrie touristique.

Ce fonds aidera l'industrie touristique du Manitoba à s'adapter aux nouvelles conditions du marché et à développer de nouveaux produits touristiques qui répondent aux attentes des visiteurs.

Le fonds comporte deux volets axés sur le partage des coûts pour les organisations ou les entreprises touristiques détenues et exploitées au Manitoba (y compris les entreprises individuelles et les organismes sans but lucratif) :

1. Le volet **Amélioration des expériences touristiques** vise à aider les entreprises touristiques du Manitoba à enrichir ou à diversifier les expériences offertes afin de les rendre prêtes à la mise en marché et de répondre aux nouvelles attentes des visiteurs.
2. Le volet **Création de nouvelles expériences touristiques** vise à aider les entreprises touristiques à créer de nouvelles expériences et de nouveaux produits prêts à la mise en marché ou à l'exportation.

Le Manitoba englobe des territoires visés par les traités numérotés 1, 2, 3, 4 et 5 et des communautés signataires des traités 6 et 10. La reconnaissance de ces premiers gardiens rappelle notre héritage unique, nos importantes relations, ainsi que nos obligations et nos responsabilités partagées avec les peuples autochtones.

Pour cette raison, **15 % des fonds offerts serviront au développement d'expériences touristiques autochtones authentiques**. Au moins 51 % des parts des entreprises touristiques autochtones doivent être détenues par des Autochtones ou des organisations gérées par des Autochtones pour correspondre à la définition de tourisme autochtone de l'Association touristique autochtone du Canada (ATAC).

**Les demandes seront acceptées à partir de 12 h, midi (HNC),
le 9 novembre 2021.**

**La date limite pour présenter une demande est fixée à 23 h 59 (HNC),
le 9 décembre 2021.**

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DU FONDS D'INNOVATION ET DE RELANCE POUR LE SECTEUR TOURISTIQUE

<i>Qui est admissible?</i>	<i>Qui n'est pas admissible?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Organisations et entreprises touristiques détenues et exploitées au Manitoba (y compris les entreprises individuelles et les organismes sans but lucratif). • Entreprises touristiques existantes qui étaient financièrement stables et viables avant la pandémie. • Nouvelles entreprises touristiques en démarrage (doivent être enregistrées et avoir un compte bancaire pour être admissibles). 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de marketing de destinations (OMD), Associations touristiques, images de marque de destination. • Sociétés, coopératives ou associations. • Fournisseurs d'hébergement touristique non réglementé. • Administrations municipales ou autres gouvernements, agences gouvernementales et sociétés de la Couronne. • Franchisés d'une grande entreprise qui fournit du soutien financier à ses franchisés. • Entreprises ayant déclaré faillite.
<i>Quelles sont les dépenses admissibles?</i>	<i>Quelles sont les dépenses non admissibles?</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Coûts liés à des services de consultation et de gestion de projet. • Dépenses liées à la création de forfaits touristiques (gestion des stocks, exigences pour les plateformes des tierces parties, etc.) • Développement d'infrastructures et de matériel en lien direct avec le projet. • Tous les coûts relatifs à l'amélioration de l'offre touristique existante. • Coûts directement associés à la conception de nouvelles expériences ou de nouveaux produits touristiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de déplacement et d'accueil. • Frais de formation, cotisations, frais d'abonnement. • Paiement ou refinancement de dettes. • Frais d'entretien ou de réparation. • Activités non incluses dans le contenu du projet. • Prix à remettre dans le cadre d'un concours ou d'une promotion. • Achat ou location de biens immeubles. • Produits de détail ou stocks destinés à la revente. • Frais de fonctionnement pour la reprise des activités interrompues. • Salaires des employés permanents, occasionnels ou temporaires.
<i>Quelles sont les conditions du programme de financement?</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Les projets doivent être menés à terme et les fonds doivent être utilisés en totalité au 31 décembre 2022. • Les bénéficiaires de fonds devront présenter un rapport sur le rendement de leur projet durant une période de trois ans après son lancement. • Les bénéficiaires de fonds recevront un formulaire d'évaluation de l'expérience de la part de Voyage Manitoba avant le lancement du produit touristique. • Une attention particulière et une priorité de financement seront accordées aux projets qui correspondent à au moins un des secteurs privilégiés par Voyage Manitoba : tourisme hivernal, tourisme autochtone, tourisme francophone, tourisme nautique et tourisme des droits de la personne. 	
<i>Comment peut-on présenter une demande?</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Les demandes doivent être présentées en ligne ou par courriel d'ici 23 h 59 (HNC), le 9 décembre 2021. • Un accusé de réception sera transmis par courriel. Si vous ne recevez pas d'accusé de réception dans les 10 jours ouvrables suivant la date de présentation de votre demande, veuillez communiquer avec Voyage Manitoba, à l'adresse contactus@travelmanitoba.com ou au numéro 1-800-665-0040. • Une réponse sera envoyée pour toutes les demandes et précisera si le projet a été ou non approuvé, d'ici le 7 janvier 2022. • Voyage Manitoba pourra à son entière discrétion gérer les demandes de financement et refuser des projets qui pourraient ne pas être admissibles ou si le nombre de demandes reçues est trop élevé. 	

FONDS D'INNOVATION ET DE RELANCE POUR LE SECTEUR TOURISTIQUE

Volet Amélioration des expériences touristiques

Objectif : Aider les entreprises touristiques du Manitoba à enrichir ou à diversifier les expériences offertes afin de les rendre prêtes à la mise en marché et de répondre aux nouvelles attentes des visiteurs.

Somme maximale de 15 000 \$ accordée pour couvrir jusqu'à 85 % des coûts admissibles

Les bénéficiaires doivent payer au moins 15 % du coût total du projet.

On s'attend à ce qu'une fois à terme, les projets donnent les résultats suivants

- Augmentation du tourisme, des dépenses des visiteurs et/ou de la durée de séjour des visiteurs au Manitoba.
- Amélioration des expériences touristiques existantes à l'aide de moyens tels que (sans en exclure d'autres) :
 - Amélioration de l'accessibilité des visiteurs.
 - Offre de technologies et d'applications (technologies pour les réunions virtuelles, applications de visites autoguidées, technologies pour les expositions, etc.)
 - Collaboration avec des entreprises détenues et exploitées au Manitoba pour la création de forfaits touristiques.
 - Mise en œuvre de plateformes de réservation, de billetterie ou de vente en ligne.
- Possibilité de faire des achats ou des réservations en ligne.
- Respect des critères de Voyage Manitoba pour la [mise en marché](#).
- Avantages économiques obtenus et valeur du tourisme démontrée.

Volet Création de nouvelles expériences touristiques

Objectif : Aider les entreprises touristiques à créer de nouvelles expériences et de nouveaux produits prêts à la mise en marché ou à l'exportation.

Somme maximale de 25 000 \$ accordée pour couvrir jusqu'à 85 % des coûts admissibles

Les bénéficiaires doivent payer au moins 15 % du coût total du projet.

On s'attend à ce qu'une fois à terme, les projets donnent les résultats suivants :

- Augmentation du tourisme, des dépenses des visiteurs et/ou de la durée de séjour des visiteurs au Manitoba.
- Possibilité de faire des achats ou des réservations en ligne.
- Respect des critères de Voyage Manitoba pour la [mise en marché](#).
- Avantages économiques obtenus et valeur du tourisme démontrée.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Critères d'évaluation	
Capacité de livrer le projet	<ul style="list-style-type: none"> • Des personnes aptes et qualifiées sont désignées pour faire le travail. • Des fournisseurs qualifiés sont désignés pour l'équipement et le matériel (s'il y a lieu). • Une attention particulière a été portée pour faire appel à des fournisseurs locaux. • Les prévisions et le budget du projet sont réfléchis et complets. • Voyage Manitoba pourrait demander des données financières additionnelles, au besoin.
Contribution à l'économie	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de créer des emplois à court et à long terme. • Possibilité d'augmenter le nombre de nuitées dans la région. • D'autres partenaires de la région ont été pris en considération (création de forfaits touristiques, durée du programme).
Harmonisation stratégique	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité touristique actuelle et capacité de se conformer aux critères pour être prêt à la mise en marché ou à l'exportation grâce au projet. • Originalité du projet et attrait commercial potentiel. • Degré auquel le projet proposé correspond à la Stratégie touristique provinciale du Manitoba et aux principaux secteurs privilégiés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tourisme autochtone : Au moins 51 % des parts des entreprises touristiques autochtones doivent être détenues par des Autochtones ou des organisations gérées par des Autochtones pour correspondre à la définition de tourisme autochtone de l'Association touristique autochtone du Canada (ATAC). ▪ Tourisme francophone : Expériences, célébrations et occasions d'apprentissage mettant en valeur la culture francophone historique et contemporaine au Manitoba et/ou destinations touristiques dans lesquelles les langues française ou michif enrichiront l'expérience des visiteurs. ▪ Tourisme nautique : Expériences liées aux ressources hydriques, comme les lacs, les rivières, les ruisseaux, les étangs, etc. ▪ Tourisme des droits de la personne : Expériences touristiques axées sur les droits de la personne ou traitant de cette thématique. ▪ Tourisme hivernal : Expériences, produits et services pouvant être offerts seulement durant la saison froide.
Qualité du dossier	<ul style="list-style-type: none"> • La qualité du dossier et les détails fournis dans la demande pour le projet.

CONDITIONS CONCERNANT LA MISE EN MARCHÉ IMMÉDIATE

En quoi consiste la mise en marché immédiate?

Un nouveau produit ou une nouvelle expérience découlant de ce programme de financement devra respecter des critères concernant la mise en marché immédiate.

La possibilité d'une mise en marché immédiate procure de nombreux avantages aux entreprises touristiques, y compris un taux plus élevé de visites, la satisfaction des visiteurs et une part accrue du marché. Les entreprises qui y parviennent auront accès à des possibilités additionnelles de mise en marché auprès de Voyage Manitoba, par exemple en travaillant avec l'équipe de développement des marchés afin d'attirer des touristes de l'étranger.

Pour que votre nouveau produit ou nouvelle expérience puisse être immédiatement mis en marché, il faudra respecter les critères de la liste de vérification ci-après.

Liste de vérification des produits prêts à la mise en marché	
Critères de base	
	On trouve facilement sur place et dans le contenu numérique les dates et les heures précises pour avoir accès aux produits et expériences.
	Nous répondons dans un délai de 24 heures aux demandes d'information, de réservations et de représentants de vente ou aux courriels concernant notre produit ou expérience.
	Si nous proposons des expériences en plein air, du tourisme d'aventure ou des activités hivernales, nous avons prévu des options en cas de mauvais temps.
	On peut réserver et/ou acheter en ligne notre produit ou expérience (s'il y a lieu).
	Nous fournissons de l'information sur les prix et les annulations pour notre produit ou expérience.
	Nous sommes adéquatement assurés pour notre produit ou expérience.
Critères concernant le contenu numérique	
	Notre site Web contient actuellement de l'information sur notre produit ou expérience.
	Les décharges de responsabilité pour la participation en lien avec notre produit ou expérience sont accessibles en ligne et peuvent être signées à l'avance (le cas échéant).
Santé et sécurité	
	Nous avons un plan pour les urgences.
	Nous avons l'équipement de sécurité nécessaire pour la participation à l'activité.



CRITÈRES EN MATIÈRE DE FINANCES ET DE RÉSULTATS

Calendrier des paiements

- Les candidats retenus signeront une entente avec Voyage Manitoba précisant la contribution financière, les éléments livrables pour le projet et les obligations découlant de l'entente.
- Le premier versement représentant 60 % du financement approuvé sera versé après la signature de l'entente.
- Un deuxième paiement de 30 % sera versé après l'approbation du rapport d'étape provisoire et sur présentation des factures et des reçus justificatifs pour la première partie du financement.
- Un paiement final de 10 % du financement approuvé sera versé sur présentation des reçus finaux et après une évaluation de l'expérience faite par le personnel de Voyage Manitoba avant le lancement du produit touristique.
- La totalité des reçus et des factures en lien avec le projet doit être présentée et approuvée avant le lancement du projet touristique.
- Les dépenses engagées avant le 10 janvier 2022 ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de remboursement dans le cadre de ce fonds.

Rapport d'évaluation des résultats du projet

- Remise de rapports détaillés sur les résultats du programme/projet précisant le nombre de visites, les recettes, la quantité de programmes vendus et le nombre de groupes :
 - 6 mois après le lancement du projet
 - 1 an après le lancement du projet
 - 2 ans après le lancement du projet
 - 3 ans après le lancement du projet

Si vous avez des questions au sujet du programme, veuillez consulter la [Foire aux questions](#).

OUTIL D'ÉBAUCHE DE LA FORMULAIRE DE DEMANDE

Veillez noter : Ce formulaire sert que de modèle pour la demande de financement.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISATION

Nom de l'organisation

Adresse postale

Nom de la personne-ressource et coordonnées

Êtes-vous une organisation à but non lucratif ou une entreprise détenue et exploitée au Manitoba du secteur touristique?

Depuis combien de temps votre organisation exerce-t-elle ses activités?

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

Nom du projet

Description du projet (*Fournir une brève description de votre projet*.)

Comment ce projet contribuera-t-il au secteur touristique du Manitoba?

Envisager d'inclure la manière dont votre projet favorisera les voyages responsables, la croissance de l'économie locale, l'autonomisation des communautés et la protection des ressources naturelles.

Allez-vous vous associer à d'autres organisations touristiques détenues et exploitées au Manitoba pour la réalisation de ce projet?

Indiquer le nom des organisations auxquelles vous vous associerez.

Ce projet est-il lié à l'un des domaines indiqués ci-dessous?

Tourisme francophone

Tourisme nautique

Tourisme autochtone

Tourisme des droits de la personne

Tourisme hivernal

Aucune de ces réponses

Tous les projets achevés doivent pouvoir être vendus ou réservés en ligne. Comment allez-vous remplir cette exigence?

Date prévue pour le début du projet

Les projets peuvent commencer le 10 janvier 2022 au plus tôt

Date prévue pour l'achèvement du projet

Les projets doivent être achevés le 31 décembre 2022 au plus tard

Vers quelle date le projet sera-t-il disponible à la vente?

Tous les projets doivent être lancés d'ici le 31 décembre 2022

FINANCIAL INFORMATION

Indiquer la valeur en dollars estimées des dépenses du projet :

• Marketing

• Services professionnels

• Équipement

• Photographie et vidéo

• Capitaux

• Planification et élaboration

• Technologie

• Signalisation

• Gestion du site Web

• Autre

Valeur totale du projet (additionner toutes les dépenses estimées pour le projet)

Montant de financement demandé

Vote contribution au projet (soustraire la valeur totale du projet du montant du financement demandé)

Votre contribution au projet doit représenter au moins 15 % de la valeur du projet

Indiquer d'où provient la contribution de votre organisation au projet : (*Exemple : fonds en caisse, prêt commercial, subvention*)

Si vous avez indiqué une autre source de financements, ce programme permet-il d'avoir plusieurs sources de contributions financières pour le projet?

RÉFÉRENCES

Fournir trois références qui connaissent les détails de la capacité du candidat à gérer de projets.